

INTRINSEQUE EUROPE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

- ▶ **Code ISIN :**
Part I: FR0010385146
Part P: FR0010384826
 - ▶ **Denomination:** Intrinsic Europe
 - ▶ **Forme juridique :** Fonds commun de placement (F.C.P.) de droit français
 - ▶ **Compartiments/nourricier:** Non
 - ▶ **Société de gestion:** Pastel & Associés
 - ▶ **Autres délégués:** Gestion administrative et comptable: CACEIS FASTNET
 - ▶ **Durée d'existence prévue :** Ce F.C.P. a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
 - ▶ **Dépositaire :** CACEIS Bank
 - ▶ **Commissaire aux comptes :** Cabinet SELLAM
 - ▶ **Commercialisateur :** Pastel & Associés
- La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où le FCP, notamment, est admis à la circulation en EUROCLEAR France. Ainsi, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas mandatés ou connus de la société de gestion.

Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ **Classification :** Actions des pays de la Communauté Européenne.

- ▶ **Objectif de gestion:**

Le F.C.P. Intrinsic Europe vise à obtenir une appréciation du capital investi, sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire, en investissant principalement en actions des pays de la Communauté Européenne, tout en respectant les contraintes d'investissement propres au plan d'épargne en actions (PEA).

- ▶ **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence du F.C.P. Intrinsic Europe est l'indice DJ STOXX 600* (dividendes réinvestis). La stratégie d'investissement étant basée sur une sélection de titres à partir de critères fondamentaux en dehors de toute référence à un critère de marché, l'indicateur de référence est donné principalement comme élément de comparaison a posteriori. Le DJ STOXX 600 est un indice représentant 600 des principales capitalisations boursières de 17 pays européens. Il est calculé et publié par Dow Jones Stoxx.

*Le DJ STOXX 600® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company. Stoxx Limited et Dow Jones & Company ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les fonds basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

► Stratégie d'investissement :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le FCP Intrinsic Europe est principalement exposé en actions des pays de la Communauté Européenne. Afin de permettre aux porteurs de parts du F.C.P. Intrinsic Europe de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif du fonds est composé en permanence à hauteur de 75% minimum de titres éligibles au PEA.

Le fonds est géré en fonction d'un processus de détection, d'analyse et de sélection de valeurs systématique et rigoureux, qui donne la priorité à la micro-économie et aux fondamentaux économiques des sociétés. Ce processus est mis en œuvre sans recours aux bureaux d'étude des intermédiaires financiers et indépendamment de la mode boursière du moment.

Le fonds investit principalement dans des sociétés européennes partageant des caractéristiques communes, tels que :

- des niveaux de rentabilité économique et financière satisfaisants
- un positionnement concurrentiel favorable
- des choix stratégiques rationnels
- une culture d'entreprise où les intérêts de l'actionnaire minoritaire sont correctement pris en compte

Actifs utilisés :

Le portefeuille du F.C.P. Intrinsic Europe est exposé entre 60% et 100% de son actif en actions de sociétés de la Communauté Européenne négociées sur des marchés réglementés.

La part de l'actif du fonds investie en actions de sociétés n'étant pas cotées sur un marché réglementé d'un Etat membre de la Communauté Européenne est limité à un maximum de 25%, exclusivement en actions de sociétés de pays de l'OCDE. Toutefois, conformément à sa classification, l'exposition aux marchés d'actions autres que ceux de la Communauté européenne restera accessoire.

Le F.C.P. Intrinsic Europe peut investir sur tous les secteurs économiques et sur des sociétés de toutes tailles. La capitalisation boursière de ces dernières n'est pas un critère de sélection a priori étant précisé que le portefeuille sera majoritairement investi dans des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 250 millions d'euros lors de l'investissement.

Les produits de taux à moins d'un an (Bons du Trésor à taux Fixe (BTF) émis par les Etats de la Communauté Européenne ayant une maturité inférieure à un an et dépôts bancaires) pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif du fonds.

L'OPCVM peut détenir dans la limite de 10% de son actif des actions ou parts d'OPCVM, français conformes ou non à la directive et/ou européens conformes à la directive de diverses classifications, notamment des parts ou actions d'OPCVM nourriciers et d'OPCVM monétaires pour la gestion de la trésorerie ou en complément des investissements directs en actions.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celle de la zone euro et de la Communauté Européenne doit rester accessoire.

Le F.C.P. peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des titres intégrant des dérivés (EMTN et bons de souscription) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif, sans recherche de surexposition aux marchés. Le recours aux instruments financiers à terme a pour but, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, de couvrir le portefeuille contre tout ou partie du risque de change ou de limiter son exposition aux marchés actions.

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le F.C.P. pourra avoir recours à des dépôts et à des emprunts d'espèces, notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPCVM sous-jacents. Ce type d'instruments sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le fonds peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres à titre accessoire afin d'optimiser ses revenus.

► **Profil de risque :**

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Au travers de l'OPCVM, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

- Risque de perte en capital

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital investi.

Les investisseurs doivent être conscients que le risque de perte en capital ne peut être exclu.

Le risque de perte en capital survient lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Afin de limiter l'impact possible de la volatilité à court terme sur la valeur du portefeuille, il peut être judicieux pour les investisseurs de répartir leur investissement en plusieurs souscriptions.

- Risque de gestion discrétionnaire

Bien que l'indicateur de référence du F.C.P. Intrinsic Europe soit l'indice DJ STOXX 600 (dividendes réinvestis), la composition de cet indice n'est pas prise en compte que ce soit en termes de secteur ou de zone géographique.

Les performances du F.C.P. peuvent du fait de la stratégie de gestion mise en oeuvre, être inférieures de manière durable à celles de son indicateur de référence (le DJ STOXX 600) ou à celles d'autres types de gestions qui seraient plus en phase avec les modes et les tendances des marchés. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres (actions, produits de taux). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

- Risque actions

L'OPCVM est exposé au risque actions, titres et valeurs assimilées.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'OPCVM est exposé en permanence pour 60% minimum sur les marchés d'actions des pays de la Communauté Européenne. Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. La valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de baisse des marchés actions.

Les évolutions des cours des titres peuvent être le fait des mouvements de marché, de la conjoncture économique et également de facteurs impactant directement telle ou telle valeur en portefeuille.

- Risque de concentration (lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé)

Il existe un risque de concentration car l'actif du fonds peut ne comporter qu'un nombre limité de lignes. Cette forte concentration peut entraîner des variations importantes de la valeur liquidative du fonds à la hausse comme à la baisse celui-ci étant tributaire de l'évolution ces actifs ou marchés.

- Risque de taux

Une partie du portefeuille non investie en actions de sociétés des pays de la Communauté Européenne peut être investie en produits de taux d'intérêt à court terme. Le risque de taux est le risque de hausse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux fixe (ne pas profiter de cette hausse des rendements) et le risque de baisse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux variables (baisse des rendements des placements réalisés). En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Autres risques :

- Risque de change
- Risque lié aux marchés de petite capitalisation boursière

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le fonds figure dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type:**

Le F.C.P. s'adresse à tous souscripteurs, personnes physiques ou investisseurs institutionnels, conscients des risques pris sur ce type de fonds. Il peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de compte.

- Les parts I sont plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels.
- Les parts P sont plus particulièrement destinées aux investisseurs personnes physiques.

Le profil de risque du F.C.P. est destiné à des investisseurs souhaitant investir dans le long terme sur un OPCVM dont l'actif est principalement exposé aux marchés d'actions européennes. Le F.C.P. est éligible au PEA pour les personnes physique ayant leur domicile fiscal en France.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels de trésorerie mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

► **Frais et commissions :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part I : 1,25% TTC maximum l'an
		Part P : 2,25% TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance de l'OPCVM supérieure à la performance augmentée de 1% de l'indice DJ STOXX 600 (dividendes réinvestis)

Les frais de fonctionnement et de gestion et la commission de surperformance éventuelle sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 3 ans. Toutefois, la première période de référence commencera le jour de la constitution du fonds et se terminera le dernier jour de bourse de l'année 2009, les périodes suivantes correspondant à 3 années civiles consécutives (soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 etc.).

Les frais variables ne sont définitivement acquis et versés à la société de gestion qu'à l'issue de chaque période de référence ou le jour de la liquidation du fonds en cas de liquidation anticipée. Les rachats survenus durant la période de référence, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, donnent droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable déjà provisionnée.

La commission de surperformance correspond à un partage de la partie de la performance (nette des frais de gestion fixes) supérieure à la performance augmentée de 1% l'an de son indicateur de référence, l'indice DJ STOXX 600 (dividendes réinvestis). Ce partage s'effectue à hauteur de 80% pour les souscripteurs et de 20% pour la société de gestion. Aucune commission de surperformance ne sera due en cas de performance négative du fonds pondérée par les souscriptions / rachats.

La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds commun de placement à :

- celle de l'évolution de l'actif d'un fonds, dit de référence, réalisant exactement la même performance augmentée de 1% l'an que l'indice DJ STOXX 600 (dividendes réinvestis) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel,
- celle de l'évolution de l'actif d'un fonds, dit à performance zéro, réalisant une performance zéro et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

Si, à l'issue de la période de référence, l'actif du fonds commun de placement est supérieur à l'actif du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représente 20 % de la différence entre l'actif du fonds commun de placement et l'actif du fonds de référence. Ces frais variables sont plafonnés à 20% de la différence entre l'actif du fonds commun de placement et l'actif du fonds à performance zéro.

Si, à l'issue de la période de référence, l'actif du fonds commun de placement est inférieur à l'actif du fonds de référence, la part variable des frais de gestion est nulle.

Si, en cours de période de référence, l'actif du fonds commun de placement est supérieur à l'actif du fonds de référence, 20% de la différence entre l'actif du fonds commun de placement et l'actif du fonds de référence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Cette provision est plafonnée à 20% de la différence entre l'actif du fonds commun de placement et l'actif du fonds à performance zéro.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la provision passée précédemment est réajustée, le cas échéant, par une reprise de provision en fonction de l'évolution de l'actif du fonds commun de placement et du nouveau calcul de provision au titre des frais variables en résultant. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

► **Régime fiscal :**

Le F.C.P. est éligible au Plan d'Epargne en Actions.

Le F.C.P. peut également servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de compte.

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal ou de toute autre personne compétente en ce domaine.

Informations d'ordre commercial

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 11 heures auprès de CACEIS Bank – 1/3, Place Valhubert - 75013 Paris.

Ces demandes sont transmises à cours inconnu. Celles-ci sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. La date de règlement pour les souscriptions et les rachats intervient en J+3.

La société de gestion peut limiter ou arrêter les souscriptions et les rachats ou suspendre les rachats dans l'intérêt des porteurs quand des circonstances exceptionnelles le justifient.

Part I : Le montant minimal de toute souscription est de 1000 parts.

Part P : Le montant minimal de toute souscription est de une part.

► **Date de clôture de l'exercice :** Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre.

► **Affectation du résultat :** Capitalisation.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. La valeur liquidative est calculée en J+1 ouvré sur la base des cours de clôture de J.

La valeur liquidative d'origine est de 100 euros.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative du F.C.P. Intrinsic Europe est disponible sur simple demande auprès de Pastel & Associés et sur le site de Pastel & Associés : www.pastel.fr.

► **Devise de libellé des parts :** Euro

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 20 octobre 2006. Il a été créé le 1^{er} décembre 2006.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Pastel & Associés
9-11 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
e-mail : contact@pastel.fr

Date de publication du prospectus : 23 février 2010

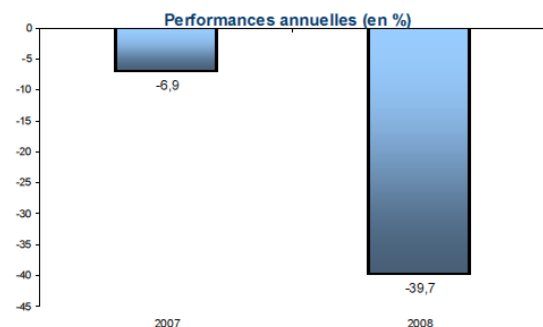
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Les OPCVM publient la partie « Performance de l'OPCVM » par année civile, dès lors qu'ils existent depuis une année civile complète. Les informations relatives aux performances passées, figurant dans le graphique sur dix ans et le tableau sur un, trois et cinq ans sont présentées en années calendaires. Toutes les autres informations quantitatives font référence à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Performances de l'OPCVM au 31/12/2008



Part P-Capitalisable

FR0010384826

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-39,7		
Référence	-44,2		

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Indicateur de référence :
DJ STOXX 600 (dividendes réinvestis)

Commentaire éventuel

Le FCP Intrinsèque Europe a été créé le 1er décembre 2006.
La performance cumulée entre la date de création et le 31/12/2008 s'élève à -42,4%.
La performance annualisée entre la date de création et le 31/12/2008 s'élève à -23,2%.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	2,25%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,00%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	n/a
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Commission de surperformance	0,00%
Commission de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM	2,25%

Informations sur les transactions

Les frais de transactions sur le portefeuille Actions ont représenté 0,3% de l'actif moyen.

Le taux de rotation du portefeuille Actions a été de -211,78% de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondus de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
OBLIGATION	Néant
PENSION	Néant
SWAP	Néant
TCN	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et / ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM Cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte

Autre frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

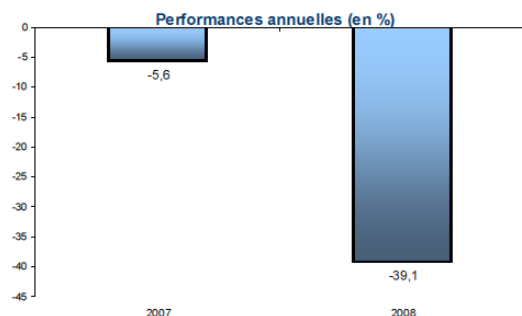
INTRINSEQUE EUROPE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE B STATISTIQUE

Les OPCVM publient la partie « Performance de l'OPCVM » par année civile, dès lors qu'ils existent depuis une année civile complète. Les informations relatives aux performances passées, figurant dans le graphique sur dix ans et le tableau sur un, trois et cinq ans sont présentées en années calendaires. Toutes les autres informations quantitatives font référence à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Performances de l'OPCVM au 31/12/2008



Commentaire éventuel

Le FCP Intrinsic Europe a été créé le 1er décembre 2006.
La performance cumulée entre la date de création et le 31/12/2008 s'élève à -40,9%.
La performance annualisée entre la date de création et le 31/12/2008 s'élève à -22,3%.

Part I-Capitalisable

FR0010385146

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-39,1		
Référence	-44,2		

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Indicateur de référence :
DJ STOXX 600 (dividendes réinvestis)

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	1,25%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,00%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	n/a
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Commission de surperformance	0,00%
Commission de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM	1,25%

Informations sur les transactions

Les frais de transactions sur le portefeuille Actions ont représenté 0,3% de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille Actions a été de -211,78% de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondus de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
OBLIGATION	Néant
PENSION	Néant
SWAP	Néant
TCN	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et / ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM Cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte

Autre frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :
 • des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
 • des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.
 L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INTRINSEQUE EUROPE

PROSPECTUS SIMPLIFIE